

Collège du 12<sup>ème</sup> 94 rue Georges Pompidou 97430 Le Tampon Réf.: NDS2016-65

# CONSULTATION N° 01/2016 ACHAT de MANUELS SCOLAIRES Rentrée 2016

# **CAHIER DES CHARGES**

# **Objet:** CONSULTATION N° 01/2016 ACHAT de MANUELS SCOLAIRES rentrée 2016

Ce document comporte 2 pages.

La procédure utilisée est celle de la procédure adaptée prévue par l'article 28 du Code des Marchés publics. Seule la langue française est acceptée. Conjoncturellement les délais de réponse

#### 1- OBJET

Achat de manuels scolaires pour la rentrée de l'année scolaire 2016. Le marché comporte 1 seul lot.

Les candidats soumettent des propositions pour le lot. Ils renseignent toutes les lignes du Bordereau des Prix concernant le lot.

## 2- MODALITES DE TRANSMISSION ET DE RECEPTION DES OFFRES

Les offres devront être adressées par courriel contre récépissé à l'adresse suivante :

ce.9741581A@ac-reunion.fr

Le courriel devra être intitulé:

# « ENTREPRISE ----- - CONSULTATION N° 01/2016 ACHAT de MANUELS SCOLAIRES Collège du 12<sup>ème</sup> Rentrée 2016 »

Elles doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement.

# Les dossiers dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées par le règlement ne seront pas retenus

De même, aucune autre forme d'envoi des offres (télex, télécopie, courrier postal ou dépôt) ne sera acceptée.

Date de limite de réception des offres : le 1<sup>er</sup> juillet 2016 à 12 heures

#### 3- RENSEIGNEMENTS A FOURNIR

Le candidat fournit <u>avec sa proposition</u> tous documents justifiant les capacités professionnelles, techniques et financières de son entreprise.

Les documents suivants ne seront demandés **qu'au candidat retenu** et avant la notification du marché :

- les certificats attestant la situation fiscale et sociale ;
- l'attestation concernant la capacité à concourir et le travail dissimulé.

# 4- DELAI D'EXECUTION

Les entreprises devront s'engager à livrer les manuels avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016

## 5- PENALITES DE RETARD

Une pénalité de 150 €sera appliquée par jour de retard.

# 7-CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Les critères retenus sont les suivants :

- prix à raison de **100%** 

# **8-DOCUMENTS CONTRACTUELS**

- -Le présent cahier des charges signé par le candidat.
- -La proposition chiffrée du candidat

# 9-CONDITIONS D'EXECUTION

Lieu de livraison : Collège du 12<sup>ème</sup> 94 rue Georges Pompidou 9730- le Tampon.

#### **10-PRIX**

Ils sont fermes et définitifs, transport et autres charges comprises, livraison au collège.

# **13-DIFFERENTS ET LITIGES**

Tout différend pouvant naître de l'exécution du présent marché devra faire l'objet au préalable d'un règlement amiable.

Les litiges seront portés devant le tribunal administratif de SAINT DENIS de la REUNION.

# 14-DEROGATIONS AU CCAG

Les dispositions prévues au Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de fournitures courantes et de services faisant l'objet de **l'arrêté du 19 janvier 2009** s'appliquent sans dérogation à cette consultation.

Au Tampon, le 20 juin 2016

Pour approbation Le Principal

Date

Signature du fournisseur Christophe Courréjou